



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Eastern and Southern African Regional Office/Bureau régional Afrique orientale et australe

Réf: ES AN 6/4.2.3 - 0409

le 7 juin 2017

Objet: Invitation à la douzième réunion du Comité de supervision du réseau NAFISAT (Mahe, Seychelles, du 20 au 21 septembre 2017)

Action requise: *Bien vouloir confirmer votre participation au plus tard le 11 août 2017*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation de l'autorité de l'aviation civile des Seychelles (SCAA), la douzième réunion du Comité de supervision du réseau VSAT NAFISAT (SVC/12) aura lieu à Mahe, Seychelles du 20 au 21 septembre 2017.

Votre Administration/Organisation est invitée à participer à cette réunion très importante pour examiner les questions relatives à la viabilité et à la performance du réseau (aspect technique, opérationnel, financier et les mesures correctrices nécessaires).

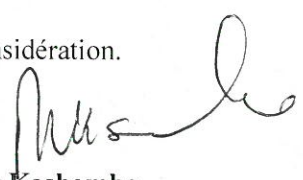
L'ordre du jour provisoire et le bulletin indiquant les informations nécessaires aux participants, y compris les dispositions finales pour le lieu de la réunion, vous seront transmis ultérieurement.

Afin que le Secrétariat de l'OACI puisse finaliser dans les meilleurs délais les préparations concernant cette réunion, votre Administration/Organisation en coordination avec les fournisseurs de services de la navigation aérienne, est priée de nous confirmer votre participation, de préférence avant le **11 août 2017**, en remplissant le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner à l'adresse icaoesaf@icao.int, avec copie à hlekamisy@icao.int ou à LNdegwa@icao.int

Nous vous rappelons que, conformément au Mémoire d'entente (MoU) en vigueur, signée en 2015 à Sharm El-Sheikh, Egypte, le réseau NAFISAT payera pour "deux participants (un technicien et un financier) de chaque Etat membre participant" et tous frais associés à d'autres représentants seront à la charge de l'Etat ou du fournisseur de service réseau. (En référence du MoU - paragraphes 2.1 et 2.2 de l'Annexe B du Terme de Références du Comité de Supervision de NAFISAT).

Pour assurer la coordination avec le Secrétariat de l'OACI, vous êtes prié également d'indiquer si votre Administration/Organisation a l'intention de présenter une note de travail, de préférence avant le **11 août 2017**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.


Barry Kashambo
Directeur régional

Annexe:
- Formulaire d'inscription